

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Chooz-Arret-automatique-du-reacteur-2-pour-la-seconde-fois-en-7-jours>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Chooz : Arrêt automatique du réacteur 2 pour la seconde fois en 7 jours**

13 octobre 2018

France : Chooz : Arrêt automatique du réacteur 2 pour la seconde fois en 7 jours

Samedi 13 octobre 2018, le réacteur 2 de la centrale nucléaire de Chooz s'est arrêté automatiquement. C'est la seconde fois en tout juste une semaine que ce dispositif de protection du cœur du réacteur se déclenche. Le réacteur 2 s'était déjà arrêté automatiquement samedi 6 octobre* suite à l'arrêt de sa turbine, mais l'exploitant avait présenté l'évènement comme une simple "déconnexion au réseau électrique". Cette fois ci plus franc dans la communication, EDF nous apprend que la turbine est encore en cause dans ce nouvel incident. Mais que ce n'est pas le seul problème identifié par l'exploitant : une défaillance du système de régulation du flux de vapeur dans le circuit secondaire est venu se surajouter au dysfonctionnement du système de régulation de la turbine. À noter : lorsque le réacteur 2 s'est arrêté automatiquement, le réacteur 1 était lui aussi arrêté, le débit d'eau de la Meuse étant trop faible. Or, même à l'arrêt, un réacteur nucléaire consomme de l'eau et de l'électricité. Si le réacteur 2 a redémarré le dimanche en fin de journée, le réacteur 1 est lui resté arrêté.

Ce que dit EDF :

- Arrêt de l'Unité de Production n°1 de la centrale de Chooz - Le 11/10/18

Dans la nuit du mercredi 10 au jeudi 11 octobre 2018, **en raison des conditions climatiques actuelles, et conformément à l'accord transfrontalier entre la France et la Belgique**, les équipes de la centrale nucléaire de Chooz ont procédé à la mise à l'arrêt de l'Unité de Production n°1.

L'accord transfrontalier entre la France et la Belgique détermine les seuils de débit d'eau de la Meuse pour permettre aux utilisateurs belges (industriels, acteurs du tourisme, collectivités locales, etc.) de disposer en permanence d'une ressource en eau suffisante pour le fonctionnement de leurs installations ou de leurs activités. Selon les modalités de cet accord, si le débit de la Meuse baisse en dessous de ces seuils, des mesures sont prises pour limiter le fonctionnement des installations industrielles françaises, et conserver ainsi un niveau de débit suffisant pour les usages propres des

utilisateurs belges.

Lorsque la moyenne sur 12 jours glissants du débit aval journalier de la Meuse descend en dessous de 22m³/seconde, une unité de production doit être arrêtée. Si le débit sur 12 jours glissants passe sous les 20 m³/seconde, les deux unités de production doivent être arrêtées. **Le seuil de 22m³/seconde ayant été franchi le jeudi 11 octobre**, la centrale de Chooz a arrêté l'unité de production numéro 1 pour respecter l'accord transfrontalier.

La disponibilité de l'unité de production numéro 1 pour répondre aux besoins des clients d'EDF devrait être retrouvée dans les jours à venir, en fonction des prochains épisodes pluvieux.

Pour mémoire, en termes de sûreté nucléaire, le débit de la Meuse nécessaire pour garantir le refroidissement des installations est de l'ordre de 6 m³/seconde. **Cette adaptation aux conditions climatiques réduit la quantité de MWh produits, mais n'a pas de conséquence sur la sûreté des installations. Cet arrêt est également sans impact sur la fourniture d'électricité, puisqu'il intervient dans un contexte de moindre demande.**

L'unité de production numéro 2 de la centrale de Chooz est, quant à elle, en fonctionnement.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-chooz/actualites/arret-de-l-unite-de-production-ndeg1-de-la-centrale-de-chooz>

- **Arrêt automatique de l'unité de production n°2 de la centrale de Chooz** - Le 13/10/18

Samedi 13 octobre 2018, un arrêt automatique réacteur s'est produit à 2h34 du matin sur l'unité de production n°2 de la centrale de Chooz. **C'est une défaillance au niveau du système de régulation de la turbine**, située dans la partie non-nucléaire de l'installation, qui a provoqué l'arrêt de la production. Les équipes de la centrale sont mobilisées afin de déterminer l'origine de cette défaillance et de remettre en service l'unité de production n°2 en toute sûreté, conformément à nos procédures.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, sur la sécurité du personnel ou encore sur l'environnement.

L'unité de production n°1 est quant à elle à l'arrêt, en raison des conditions climatiques actuelles, et conformément à l'accord transfrontalier entre la France et la Belgique.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-chooz/actualites/arret-automatique-de-l-unite-de-production-ndeg2-de-la-centrale-de-chooz>

- **L'unité de production n°2 de nouveau à disposition du réseau électrique** - Le 14/10/18

Dimanche 14 octobre 2018, à 16h06, l'unité de production n°2 de la centrale nucléaire de Chooz a été reconnectée au réseau électrique national. Elle a atteint sa pleine puissance à 20h.

Elle s'était arrêtée automatiquement samedi 13 octobre 2018 à 2h34. Les investigations menées par les équipes de la centrale ont permis de déterminer que **l'origine de l'arrêt automatique était liée à une défaillance au niveau du système de régulation du flux de vapeur du circuit secondaire** (partie non nucléaire des installations). **Les équipes ont également identifié un dysfonctionnement sur le système de régulation de la turbine**, situé dans la partie non nucléaire des installations. Elles sont intervenues pour corriger les deux aléas identifiés et redémarrer l'unité de production n°2 en toute sûreté.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, sur la sécurité du

personnel, ni sur l'environnement.

L'unité de production n°1 est à l'arrêt, en raison des conditions climatiques actuelles, et conformément à l'accord transfrontalier entre la France et la Belgique.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-chooz/actualites/l-unite-de-production-ndeg2-de-nouveau-a-disposition-du-reseau-electrique-3>

* [Voir notre article](#) du 6 octobre 2018 - Chooz : Arrêt automatique du réacteur 2 suite à l'arrêt de sa turbine